

Le ministère de la Défense remet à plat le statut de ses ouvriers de l'État



Folia

Après l'abandon, cet été, d'une réforme d'ampleur du statut de l'ensemble des ouvriers d'État, le ministère de la Défense, leur plus gros employeur, va procéder à des ajustements pour ses 16 000 ouvriers, notamment en matière de rémunération.

Le ministère de la Défense a annoncé, le 7 décembre, une réforme du statut des ouvriers d'État – 30 % de ses personnels civils – afin d'attirer plus de vocations dans ses filières techniques, a annoncé le ministre Jean-Yves Le Drian. Ce statut, plus avantageux que celui des fonctionnaires ou des agents sous contrat, était jugé trop coûteux par Bercy et la Cour des comptes, sur fond de grande inquiétude des syndicats. Le gouvernement avait envisagé l'instauration d'un quasi-statut interministériel mais y a renoncé devant la contestation. Le ministre de la Défense y est lui-même opposé.

Toutefois, les différents ministères employeurs se sont engagés à réduire le nombre de statuts afin de rationaliser le cadre de gestion. Le ministère de la Défense est le principal employeur des ouvriers d'État – 16 000 personnes – loin devant l'Intérieur et l'Équipement, mais il peine à recruter ou à garder certains personnels tentés de rejoindre le secteur privé.

"Seul ce statut permet de pourvoir des postes dans des spécialités critiques", a déclaré Jean-Yves Le Drian lors de la visite d'une base spécialisée dans l'entretien de chars Leclerc à Gien (Loiret). "La maintenance est une clé de voûte (des opérations militaires). Sans elle, rien ne serait possible (...) Chacun d'entre vous permet aux forces engagées de rouler, de voler, de naviguer et de combattre en sécurité", a assuré le ministre aux personnels de la base.

La Défense a besoin de certaines compétences pointues : diéseliste, frigoriste, mécanicien aéronautique ou spécialistes en optronique (réglage des pointeurs laser de chars Leclerc, des

systèmes de vision des blindés, etc.).

L'«*équité*» en question

Pour sauvegarder le statut, l'indexation des salaires sur ceux de la métallurgie parisienne va être remplacée par celle, moins généreuse, de la fonction publique. *"Bien sûr, « l'équité » avec la fonction publique ne pouvait se limiter à l'application de la revalorisation du point d'indice, a relevé le ministre Le Drian. En effet, les fonctionnaires ont pu bénéficier depuis 2012 de mesures catégorielles permettant des améliorations indemnitaires, alors que l'intégralité de votre rémunération a été figée. Et certains d'entre vous ont pu, parfois, faute d'avancement possible, voir diminuer leur rémunération nette du fait de la hausse de certaines cotisations sociales. C'est pourquoi vous bénéficierez d'une augmentation de votre prime de rendement qui sera désormais calculée sur l'échelon détenu dans la limite du cinquième, et non plus du premier."*

Les ouvriers d'État vont conserver en revanche *"un régime de retraite intéressant, avec un mélange de privé (les primes sont incluses dans le mode de calcul de retraite) et de public (on calcule sur les six derniers mois)"*, a-t-on noté dans l'entourage du ministre. Ils bénéficient aussi de *"progressions de carrière plus dynamiques"* et d'augmentations de salaires en conséquence, a-t-on ajouté.

Le recrutement, gelé pendant plusieurs années, va aussi être recentré sur 21 métiers, essentiellement de maintenance, contre 80 auparavant, beaucoup plus dispersés (secrétaires, cuisiniers, jardiniers...). Ainsi, 418 recrutements sont-ils prévus au seul projet de loi de finances pour 2017, contre 536 pour toute la période 2014-2016. Environ 700 personnes selon les organisateurs, 550 selon la police, ont manifesté le 8 décembre à Brest contre la rénovation du statut des ouvriers d'État.

Par Pierre Laberrondo
Avec AFP